

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE-LAVAL

Séance du 8 novembre 2010

Membres :
Afférent au
Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part
à la délibération : 10

L'an deux mil dix et le huit novembre à vingt heures trente, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 octobre 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves COLLANGES, Maire.

Date de la convocation :
30/10/2010
Date d'affichage :
30/10/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs COLLANGES /LUIRARD/
LALLIAS/MALBRUNOT /MARTIN/ GOMARD/ MEUNIER/ PICARD/
MATHOT /LASSAIGNE.

Absente : Madame Sylvie PURAVET

Secrétaire de séance : Monsieur André LUIRARD

N° 5246 : MOTION POUR LA MISE A 2 X 2 VOIES DE LA RCEA

La RCEA traverse le département de l'Allier d'Est en Ouest. Depuis plusieurs décennies, le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2 x 2 voies. Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès. Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2 x 2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

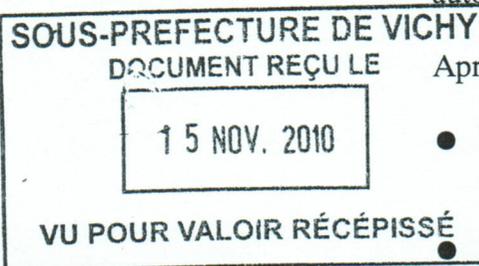
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **MANIFESTE** son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais.
- **INSISTE** également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.
- **DEMANDE** que l'investissement économisé par l'Etat soit reporté sur la RN7.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Yves COLLANGES



Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 15.11.2010
et publication ou notification
le : 26.11.2010